

Zeitschrift:	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatico svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band:	10-12 (1960-1963)
Heft:	37
Rubrik:	Numismatische Miszellen = Mélanges numismatiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment sur les monnaies des Pays-Bas, reproduites dans le placard. Nous les résumons ci-après à l'intention de ceux qui étudient la numismatique de cette période :

a) Le placard reproduit, sous N° 6, une pièce d'Utrecht, en lui donnant le format et le prix du thaler. En réalité cette pièce n'aurait jamais été frappée comme thaler, qui avait une autre effigie. Il semble donc manifeste que, dans le cas particulier, l'essayeur zurichois ait eu effectivement en mains un demi-thaler ou demi-écu des Etats. Comme son travail donnait le cours des thalers, il semble avoir admis que le thaler existait ; il a reproduit la pièce au format d'un thaler et il en a ajusté la valeur pour unifier son travail. Peut-être pourrait-on faire la même remarque pour la pièce N. 19 : elle ne porte pas de date ; or, seuls les demi-thalers sont sans date.

b) Sur la pièce N° 17, le graveur a dessiné une hallebarde. M. Enno Van Gelder ne connaît que des exemplaires où le seigneur porte un bâton. Sur la pièce N. 31, le buste est tourné à droite, alors que dans les collections, on ne connaît que des bustes à gauche. Que faut-il penser de ces deux erreurs ? Distraction du graveur ou image de pièces disparues ?

c) Le N° 13 représente une pièce, semble-t-il inédite, qui se trouve dans la collection royale des Pays-Bas. Les N° 14 et 35, deux pièces très importantes, n'ont jamais été retrouvées. On les voit illustrées dans Van der Chijs, d'après Wolf Stürmer, qui, lui-même, les avait recopiées du placard d'Anvers, de 1580. La comparaison des images du placard suisse et du placard d'Anvers montre d'importantes différences. La gravure zurichoise paraît plus fidèle, ce qui permet à M. Enno Van Gelder de penser que ces deux pièces, aujourd'hui disparues, ont véritablement existé à l'époque et que le graveur zurichois aurait eu l'une et l'autre sous les yeux. Le N° 26 est également une pièce inédite dont un exemplaire se trouve conservé à La Haye.

d) Les valeurs données par l'essayeur zurichois ont vivement intrigué M. Enno Van Gelder. Pour la plupart de ces pièces, il a retrouvé les ordonnances de frappe et a donc pu rétablir le poids exact de l'argent fin, donc des valeurs intrinsèques. Le résultat de ses calculs, qu'il serait trop long de relater ici, montre de très grandes différences entre les valeurs intrinsèques de l'ordonnance d'émission et celles de l'évaluation zurichoise. Que certaines pièces fussent légères ou rognées, c'est admissible ; que les pièces des ateliers clandestins soient de moins bon titre, également ; il reste tout de même une série d'anomalies déconcertantes.

Nous en tirons la conclusion qu'il faut user avec une certaine circonspection de cette évaluation de 1579.

Nous sommes conscients que si notre découverte présente quelque intérêt, c'est surtout pour les collectionneurs d'imprimés zurichoises.

NUMISMATISCHE MISZELLEN — MÉLANGES NUMISMATIQUES

23. Essai d'une pièce suisse de un franc 1850

Le Cabinet des Médailles du canton de Vaud possède un essai d'une pièce d'un franc dont nous donnons ci-après la description :

avers : CONFÉDÉRATION SUISSE écu sur un faisceau de licteur surmonté d'une pointe de hallebarde.

Sur le cercle supérieur du faisceau, le mot FÉDÉRAL .

A gauche une branche de chêne, à droite une branche de laurier.



revers : dans une couronne de chêne :

I
FRANC
1850

En bas, sous le ruban liant les deux branches de chêne: un caducée
tranche : cannelée, *module* : 23 mm. argent

Nous ne connaissons pas le nom du graveur de cette pièce. La présence du caducée au revers doit-elle être considérée comme un simple ornement ou comme le signe distinctif d'un graveur ?

En exécution de la loi sur les monnaies fédérales du 7 mai 1850 et celle du même jour sur la mise à exécution de la réforme monétaire, un concours avait été ouvert par le Conseil fédéral pour les dessins des coins des monnaies ; une commission avait été chargée de présenter un rapport sur les projets présentés.

Selon Rod. Blanchet¹ il ne fut pas facile de satisfaire la majorité des Suisses. Les uns auraient voulu une figure représentant la Suisse debout, d'autres la préféraient assise.

Le dessin de M. Bonnet, de Lausanne², retint spécialement l'attention de la commission : un homme, vêtu à l'antique, s'appuyant de la main gauche sur un autel où l'on pouvait lire : Constitution fédérale, 1848 ; la main droite est posée sur une grande épée dont la pointe repose à terre.

Un autre projet avait un caractère historique et représentait le serment du Grutli.

Devant les difficultés du choix, la majorité de la commission abandonna l'idée d'une figure et fit la proposition suivante en ce qui concerne les monnaies d'argent : la croix fédérale placée devant un faisceau surmonté du chapeau de la liberté, symbole de notre indépendance et, au revers, la valeur et le millésime. La pièce que nous présentons aujourd'hui correspond à peu près au modèle préconisé par la commission.

Chacun sait que, finalement, le Conseil fédéral ne tint pas compte de l'avis de la commission et adopta le projet d'Antoine Bovy, représentant l'Helvétie assise.

Charles Lavanchy.

¹ Rod. Blanchet, Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman, Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande XIII (Lausanne, 1853).

² Probablement François Bonnet, peintre et maître de dessin à Lausanne, né en 1811 à St-Marcellin (Isère), mort à Fribourg en 1894. Il séjourna à Rome de 1843 à 1848, puis revint à Lausanne. Il fut appelé en 1862 à Fribourg où il enseigna au Collège St-Michel jusqu'en 1890.

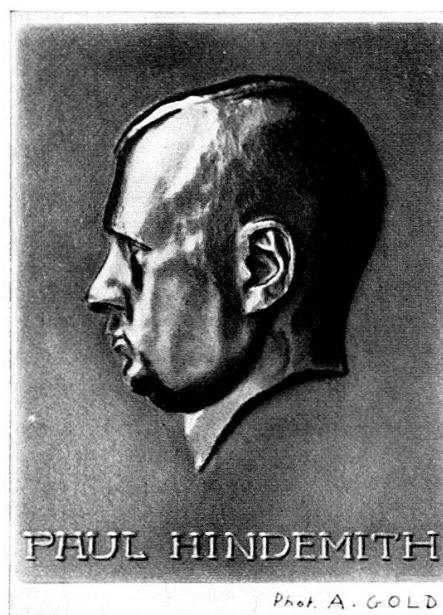
24. Eine unbekannte Hindemith-Plakette

Als richtiger Sammler eignet man sich mit der Zeit einen ausgesprochenen Spürsinn und die dazu gehörige Dosis Beharrlichkeit an; beides Eigenschaften, welche zum Entdecken von Raritäten erforderlich sind.

Vor etwa zwei Jahren machte mich die gesprächsweise Erwähnung Paul Hindemiths und das Fehlen einer Medaille auf einen so berühmten Komponisten und Bratschenvirtuosen stutzig, und ich begann mich mit diesem Fall zu beschäftigen.

Eine Anfrage an den Meister selbst brachte den Bescheid, daß nichts Derartiges existiere. Trotz dieser hoffnungslosen Lage war mein Interesse an der Sache nun derart erwacht, daß ich eine umfangreiche Korrespondenz mit vielen in Frage stehenden Instanzen und Sammlerfreunden in die Wege leitete. Ich hatte insofern Glück, daß meine Vermutung bestätigt wurde, ein Stück könnte sich in der größten Sammlung von Musikermedaillen, in Holland, befinden. Auf eine Anfrage erhielt ich den Bescheid, daß tatsächlich eine Plakette aus dem Jahr 1927 vorhanden sei, und zwar von einem Medailleur «K. Dautsch». Ich fand jedoch keinen Medailleur dieses Namens, was mich auf die Idee brachte, daß vielleicht der Frankfurter Medailleur Carl Dautert der Schöpfer gewesen sei. Nun begann die Suche nach Dautert, welche ergebnislos verlief, da er bereits vor Jahren verstorben war. Seine Witwe, welche in einem Bad im Taunus lebt, ließ mich ohne Antwort.

Anläßlich einer Reise nach Holland im Frühjahr 1959 besuchte ich den großen, bald 90 Jahre alten Sammler J. Alsbach und durfte seine Sammlung besichtigen, ein Erlebnis, das ich nie vergessen werde. Leider fand ich aber in der riesigen Sammlung die so sehr gesuchte Hindemith-Plakette nicht. Nach meiner Rückkehr aus Holland begann ich aufs neue zu suchen und wandte mich, ohne Hoffnung auf Erfolg, doch noch einmal brieflich an den Herrn in Holland. Nun aber hatte ich Glück — die Plakette war seinerzeit für mich abgesondert worden und in Vergessenheit geraten. Es ist sehr wahrscheinlich nur dies eine Stück von Dautert als Privatauftrag und ohne Wissen des Dargestellten geschaffen worden. Durch die Güte des Herrn J. Alsbach bin ich nun in den Besitz eines Abgusses gelangt und damit in die Lage versetzt worden, meinen Sammlerfeinden ein Bild des interessanten Stücks unterbreiten zu können.



Die einseitige hohe Plakette stellt Hindemith als 32jährigen Mann dar, als er in Frankfurt a. M. noch Bratschist des Amar-Quartettes war. Unter dem Halsabschnitt die Signatur: DAUTERT 27. Größe 175/138 mm.

Ich habe dem Komponisten inzwischen ein Bild der ihm selbst unbekannten Plakette zugesandt.
Hans Boltshauser.